



Table ronde 24 mai 2023

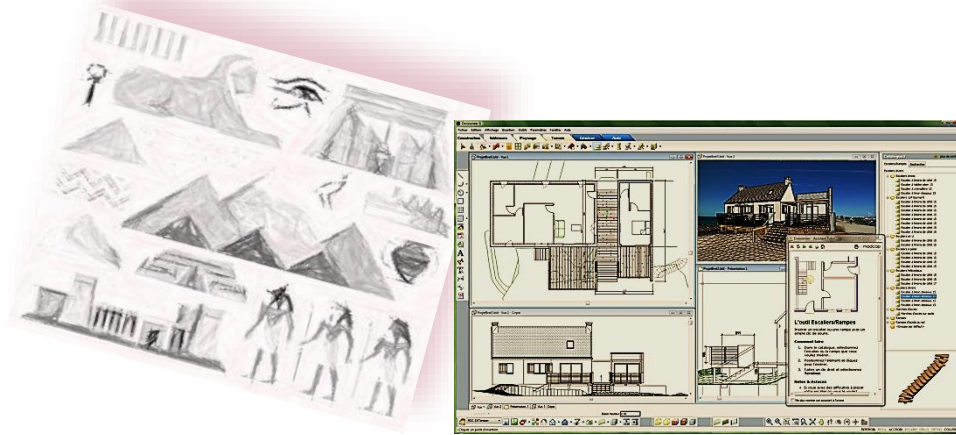
Fécamp – Palais Bénédictine

- **Dématérialisation des autorisations d'urbanisme**
- **Quelle réhabilitation du patrimoine bâti ancien, classé, inscrit ?**

Dématérialisation des autorisations d'urbanisme

- **Sandrine RENAULT**, ville de **Fécamp** – service Urbanisme **Fécamp-Caux-Littoral**
- **Mélinda DA SILVA**, communauté urbaine **Le-Havre-Seine-Métropole**, responsable du pôle d'instruction de Criquetot-l'Esneval
- **Etienne BAYEN**, communauté urbaine **Le-Havre-Seine-Métropole**, responsable du pôle d'instruction de Montivillers

CNFPT - DÉLÉGATION NORMANDIE

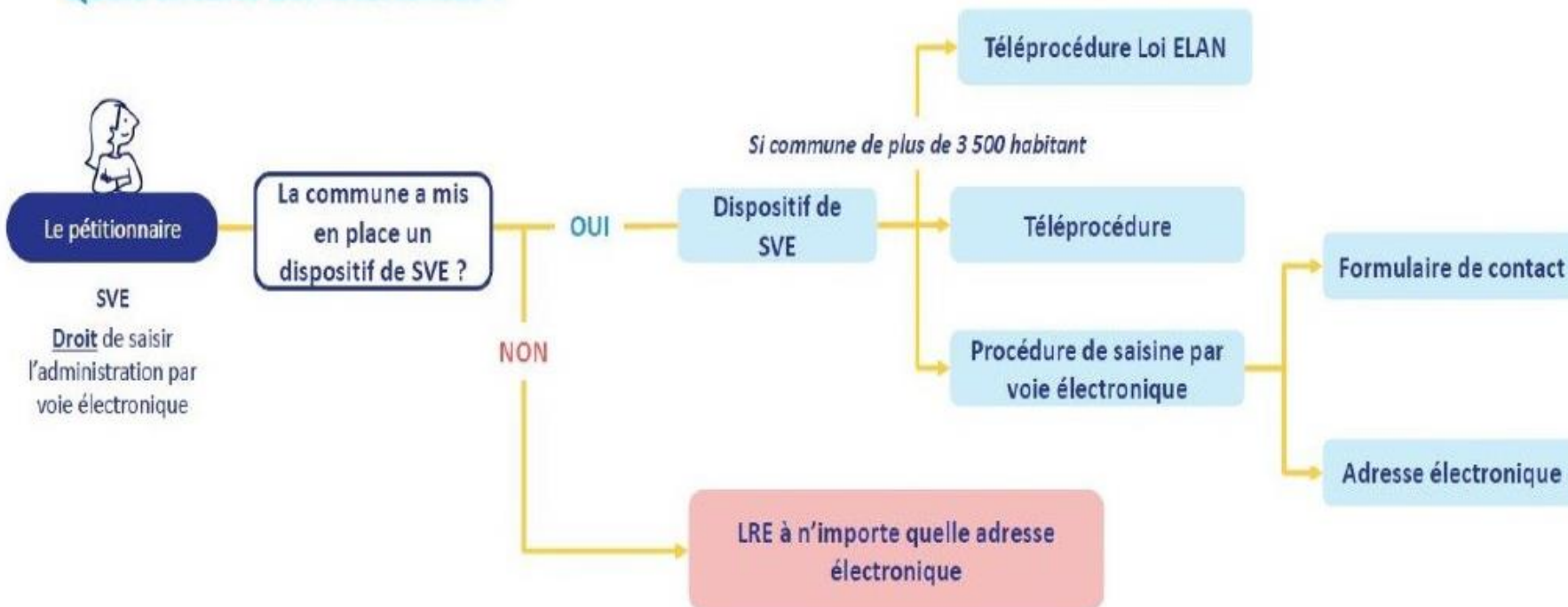


L'instruction dématérialisée
des Autorisations d'Urbanisme
> 1^{er} janvier 2022



SVE et Téléprocédure: quelles obligations?

Quels circuits dématérialisés ?



- Briques répondant aux exigences du RGS (Référentiel général de sécurité) et de la Loi n° 78-17 du 8 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (LIL) modifiée

SVE et Téléprocédure: quelles obligations?

- Saisine par voie électronique (SVE) pour toutes les communes :
Mettre en place un dispositif permettant aux usagers de **saisir la commune de manière électronique** (via une messagerie électronique, un formulaire en ligne, un portail, etc.)

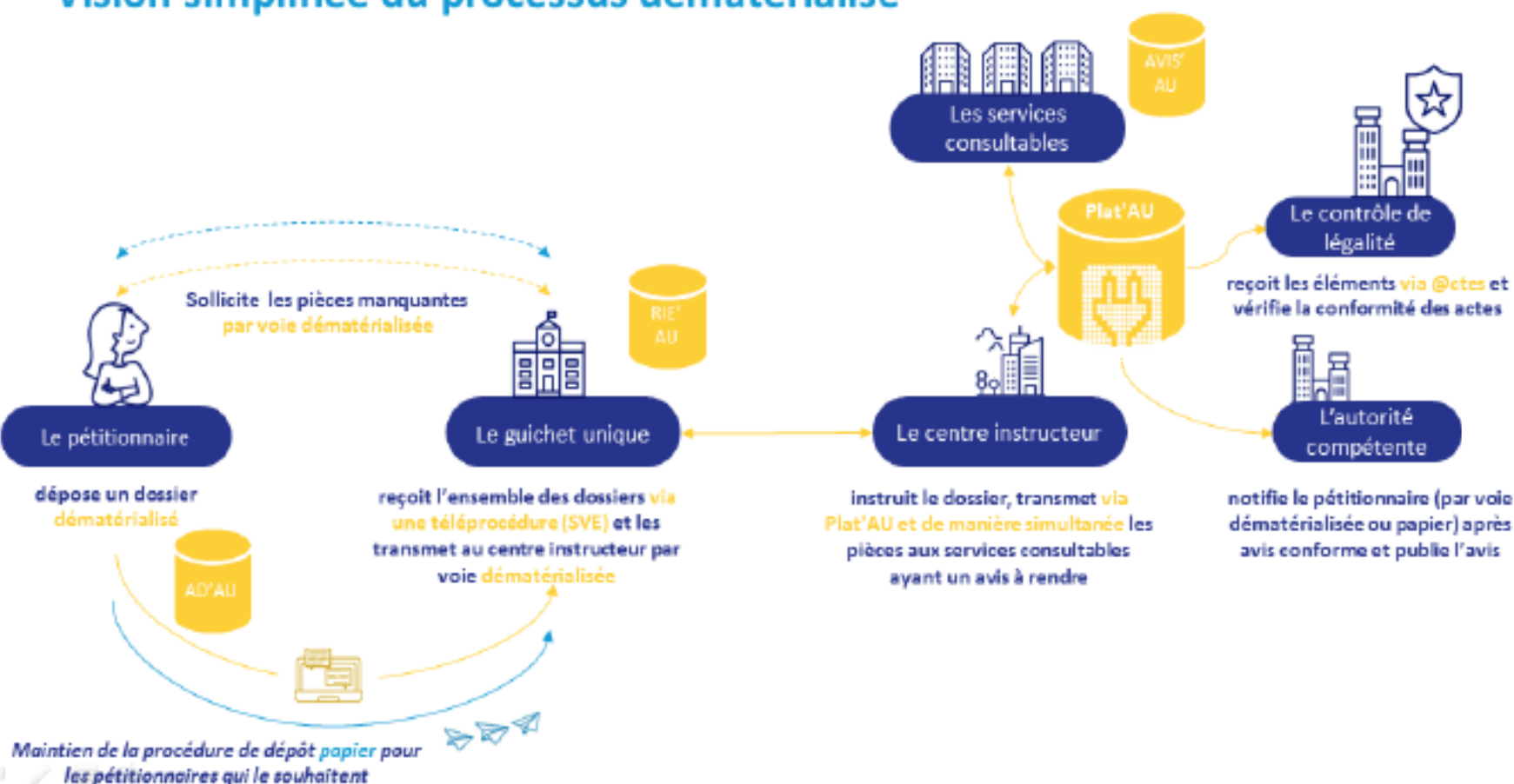
- Instruction dématérialisée pour les communes de plus de 3500 habitants

Communes > 3500 hab doivent disposer d'une téléprocédure permettant de **recevoir** (SVE) et d'**instruire les demandes d'autorisations d'urbanisme**

Dématérialisation de toute la chaîne d'instruction et des circuits d'échanges depuis le dépôt de la demande par l'utilisateur, jusqu'à son instruction par les services compétents

- ➔ Objectif de l'État via le programme Démat'ADS : outiller la chaîne d'instruction et permettre les échanges dématérialisés

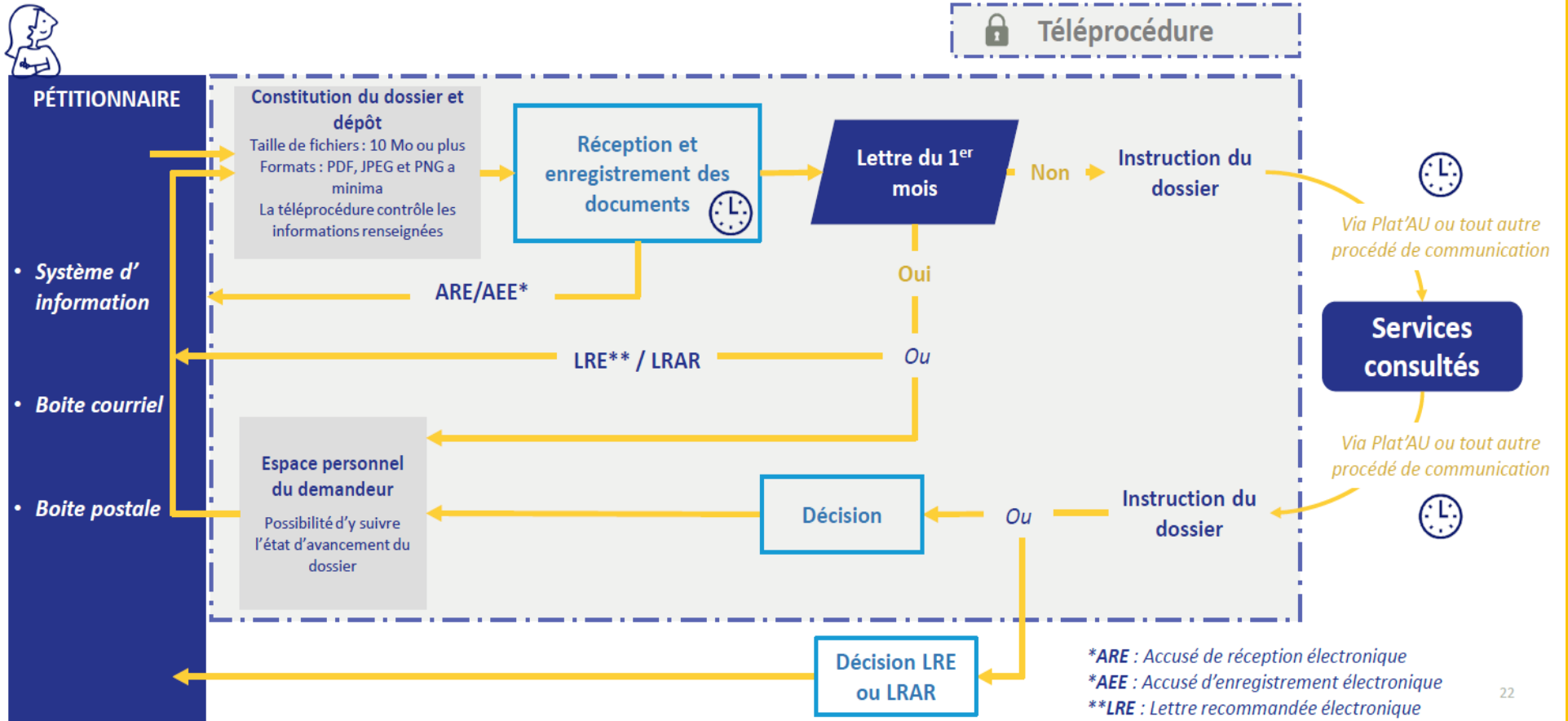
Vision simplifiée du processus dématérialisé



Source : État, programme Démat'ADS

BILAN

LES MODALITÉS DE LA TÉLÉPROCÉDURE



BILAN

Communes de plus de 3 500 habitants

Communes de moins de 3 500 habitants

Instruction dématérialisée

Obligatoire

Communes **tenues** de disposer d'une téléprocédure spécifique pour recevoir et instruire sous forme dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme à compter du 1^{er} janvier 2022 (loi ELAN).

Optionnelle

Communes **pouvant**, si elles le souhaitent, disposer d'une téléprocédure spécifique à la réception et à l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme.

Instruction en propre

- ▶ La commune dispose d'outils permettant la réception & l'instruction des DAU sous forme dématérialisée.
- ▶ Elle dispose des matériels informatiques (ordinateurs, écrans) permettant cette instruction sous forme dématérialisée. Elle vérifie sa capacité réseau.
- ▶ La commune organise ses services (formations, rôles et responsabilités).
- ▶ La commune est encouragée à raccorder ses outils à Plat'AU.

- ▶ Idem mais facultatif

Centre mutualisé

- ▶ Les obligations ci-dessus incombent au centre mutualisé pour les communes de plus de 3 500 habitants de son périmètre.

- ▶ La commune est encouragée à bénéficier des outils mis en œuvre par son centre d'instruction pour répondre aux obligations d'une commune de plus de 3 500 habitants.

Instruction en DDT(M)

- ▶ La commune peut raccorder son logiciel d'instruction à **PLAT'AU** afin d'échanger des dossiers de compétence État avec le centre instructeur en DDT(M).
- ▶ Une commune bénéficiant d'une mise à disposition utilise les outils de l'État, en particulier RIE'AU, afin de communiquer et gérer les DAU avec la DDT(M) et le pétitionnaire.

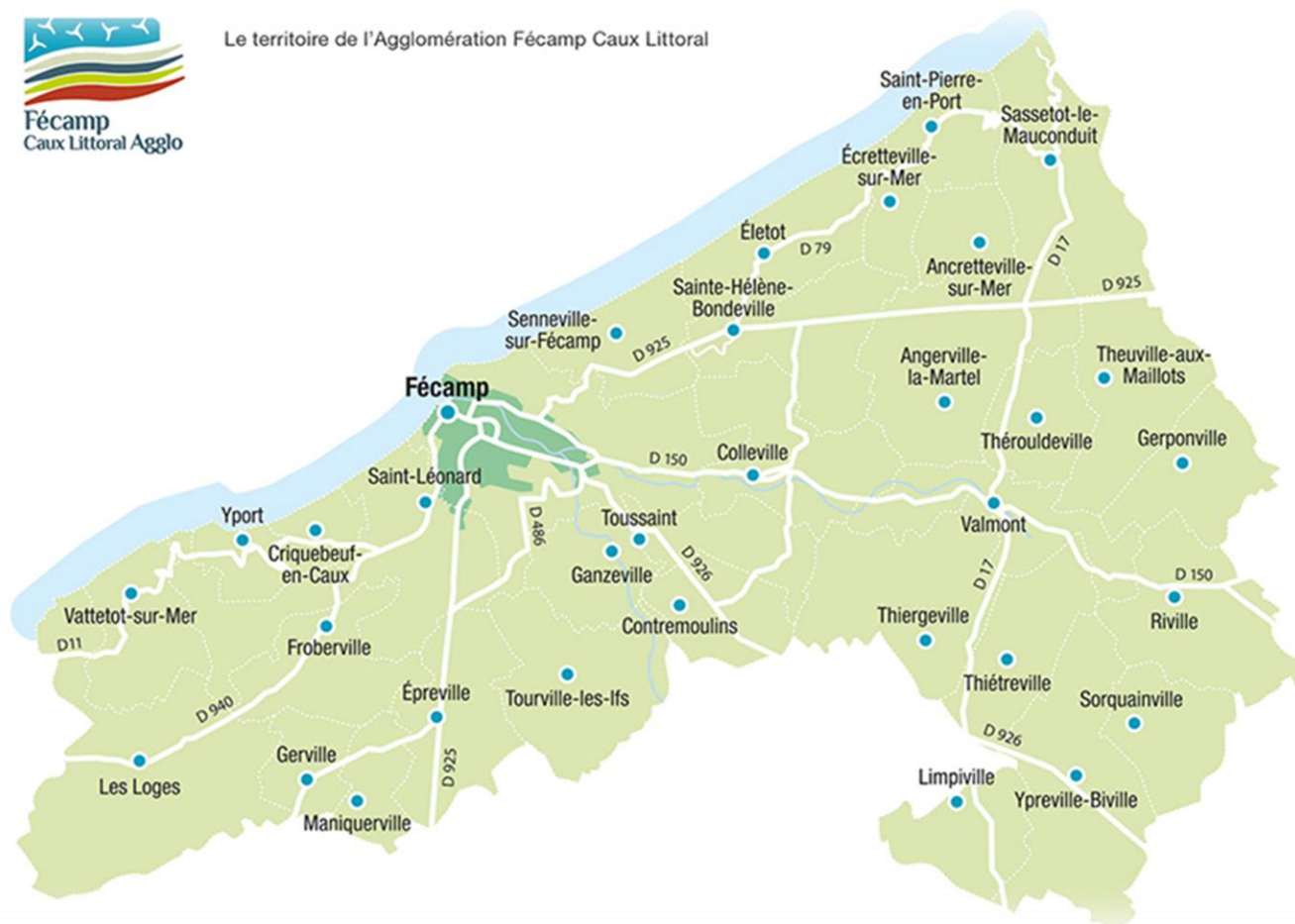
- ▶ La commune non compétente ou bénéficiant de mise à disposition pourra utiliser les outils de l'État, en particulier RIE'AU, afin de communiquer et gérer les DAU avec la DDT(M).



Table ronde 24 mai 2023



Le territoire de l'Agglomération Fécamp Caux Littoral





Normandie

Table ronde 24 mai 2023



Syndicat Mixte des Bassins Versants



Communes soumises au RNU



Instruction à Criqueotot l'Esneval

Maison du territoire à Criqueotot-l'Esneval
28 ROUTE DE VERGETOT
76280 CRIQUETOT-L'ESNEVAL
TÉL : 02 35 27 27 00



Instruction à Saint-Romain-de-Colbosc

Maison du territoire à Saint-Romain-de-Colbosc
5 RUE SYLVESTRE DUMESNIL
76430 SAINT-ROMAIN-DE-COLBOSC
TÉL : 02 35 13 36 90



Instruction à Montivilliers

Pôle instructeur de Montivilliers
25 RUE OSCAR GERMAIN
76290 MONTIVILLIERS
TÉL : 02.79.92.76.40



Instruction communale

Le Havre
Service Droit des sols et permis de construire
Rez-de-chaussée "Forum"
TÉL : 02.35.19.45.57

Gonfreville-l'Orcher
Hôtel de Ville
PLACE JEAN JAURÈS
76700 GONFREVILLE-L'ORCHER
TÉL : 02.35.13.18.00



Instruction par la CA de Fécamp

Fécamp Caux Littoral Agglo
825 ROUTE DE VALMONT
76400 FECAMP
TÉL : 02.35.10.48.48

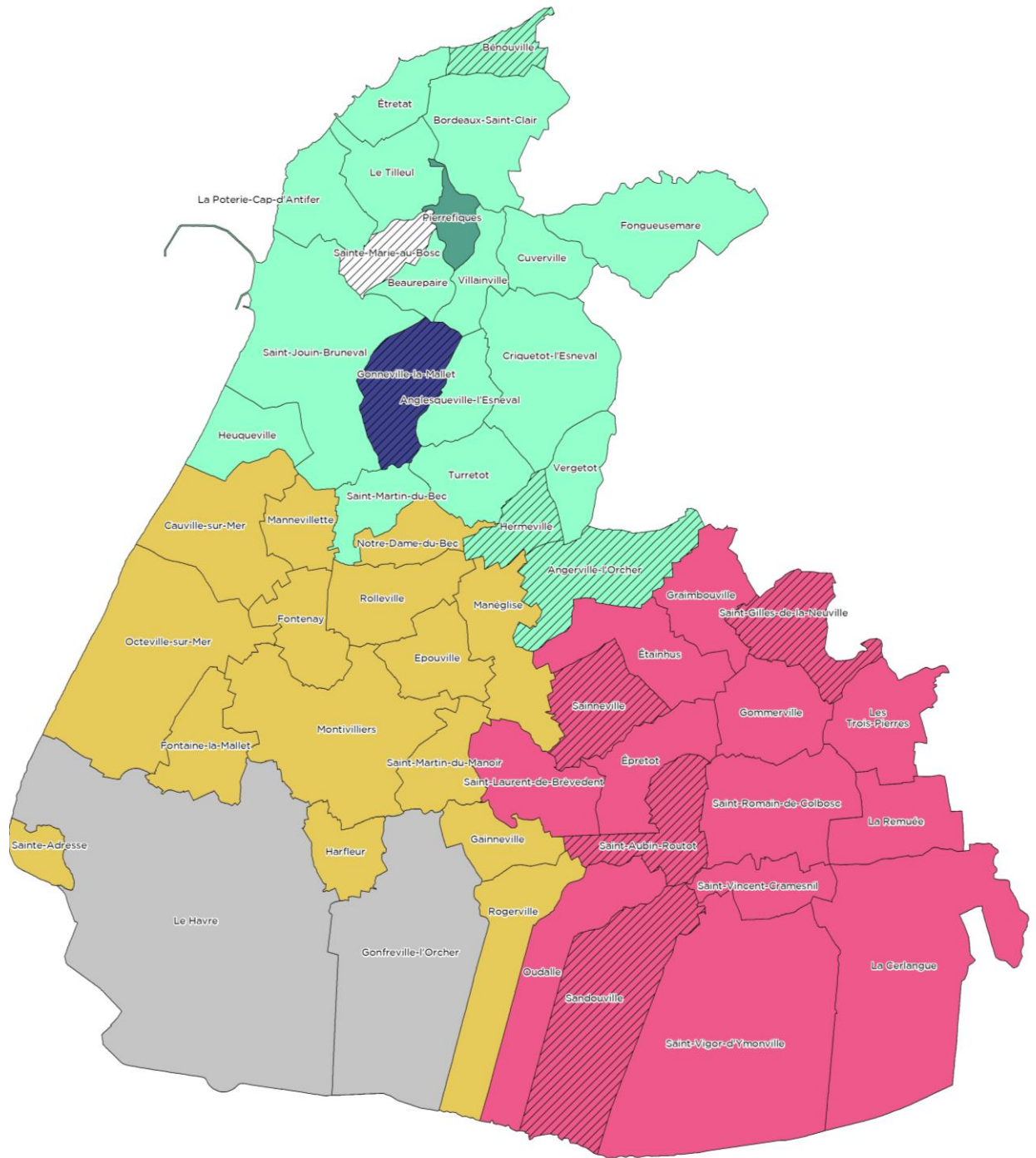


Instruction par la CC Campagne de Caux

Communauté de Communes Campagne de Caux
52 IMPASSE DU LIN
76110 GODERVILLE
TÉL : 02.35.29.65.85



Instruction par la DDTM



Source : Service Urbanisme
Propriété exclusive CU LHSM

La déclaration des permis à l'Ordre

- Une obligation issue de la loi LCAP, qui devient « incontournable » avec la dématérialisation des formulaires CERFA
- Un outil de déclaration disponible dans l'espace architecte
- Mise en ligne d'un site de vérification des récépissés de déclaration pour les services instructeurs
<https://permis.architectes.org/verification-recepisse>

La déclaration des permis à l'Ordre



Table ronde
24 mai 2023

- Sur votre espace personnel

ORDRE DES ARCHITECTES

Conseil national

L'ORDRE EN REGIONS

Vous recherchez un architecte

FR | EN

Mon espace societe

MON COMPTE

DÉCONNEXION



MON PROFIL



PERMIS DE CONSTRUIRE ET D'AMÉNAGER



COTISATION



ATTESTATION D'INSCRIPTION



MES BOOKS ARCHITECTES-POUR-TOUS



CONTRATHÈQUE



MES ANNONCES



FORMATIONS CONTINUES

Cotisation ordinale

Simplifiez vos démarches en utilisant le **paiement en ligne**
Dès maintenant dans votre espace cotisation

Cliquez ici pour demander une modification de ces informations.

Identité

Dénomination sociale :

Nom commercial :

SIREN :

Sigle :

Forme juridique :

Capital :

Inscription à l'ordre

Situation :

Depuis le :

Adresse

Nom	
Nom (suite)	
Résidence, Bât, Étage	
Rue	
Lieu dit	
Code postal	
Ville	
Pays	
Téléphone	

- Revoir aussi le webinaire du CNOA consacré à la dématérialisation (6 avril 2022)

Le rendez-vous du premier **mercredi** du mois à **18 heures**

LES WEBINAIRES DE LA PROFESSION

DEMATERIALIZATION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

6 AVRIL 2022

Quelle réhabilitation du patrimoine bâti ancien, classé, inscrit ?

- **Laurent VASSET**, président de l'agglomération **Fécamp Caux Littoral**
- **Valérie LOPES**, architecte **CAUE 76**
- **Brigitte LELIÈVRE**, Architecte des Bâtiments de France, **UDAP Seine-Maritime**
- **Nathalie THIERRY**, maire de **Clères**
- **Virginie LECA** et **Frédérique PETIT**, **architectes du patrimoine**

Table ronde 24 mai 2023

Accueil » Normandie

ORDRE DES ARCHITECTES NORMANDIE 

ARCHI NORMAND

— APPEL À PROJET —

— A LA UNE

Mise en valeur des Architectes et des Entreprises d'Architecture de Normandie

— COMMUNIQUE

Les derniers mouvements au Tableau

— A LA UNE

Les conseillers viennent à votre rencontre à Fécamp le 24 mai



 **Les matinales de l'Ordre**
RENCONTREZ VOS CONSEILLERS

Prenez RDV avec un conseiller ordinal

 **Link**

Les liens utiles pour les architectes



Discipline



Normandie

Architectes pour tous

Table ronde
24 mai 2023

ARCHITECTES
pour tous

Mon compte



FILTRER LES ARCHITECTES

Département ou code postal

Numéro de département ou code postal

En vue / Actualités

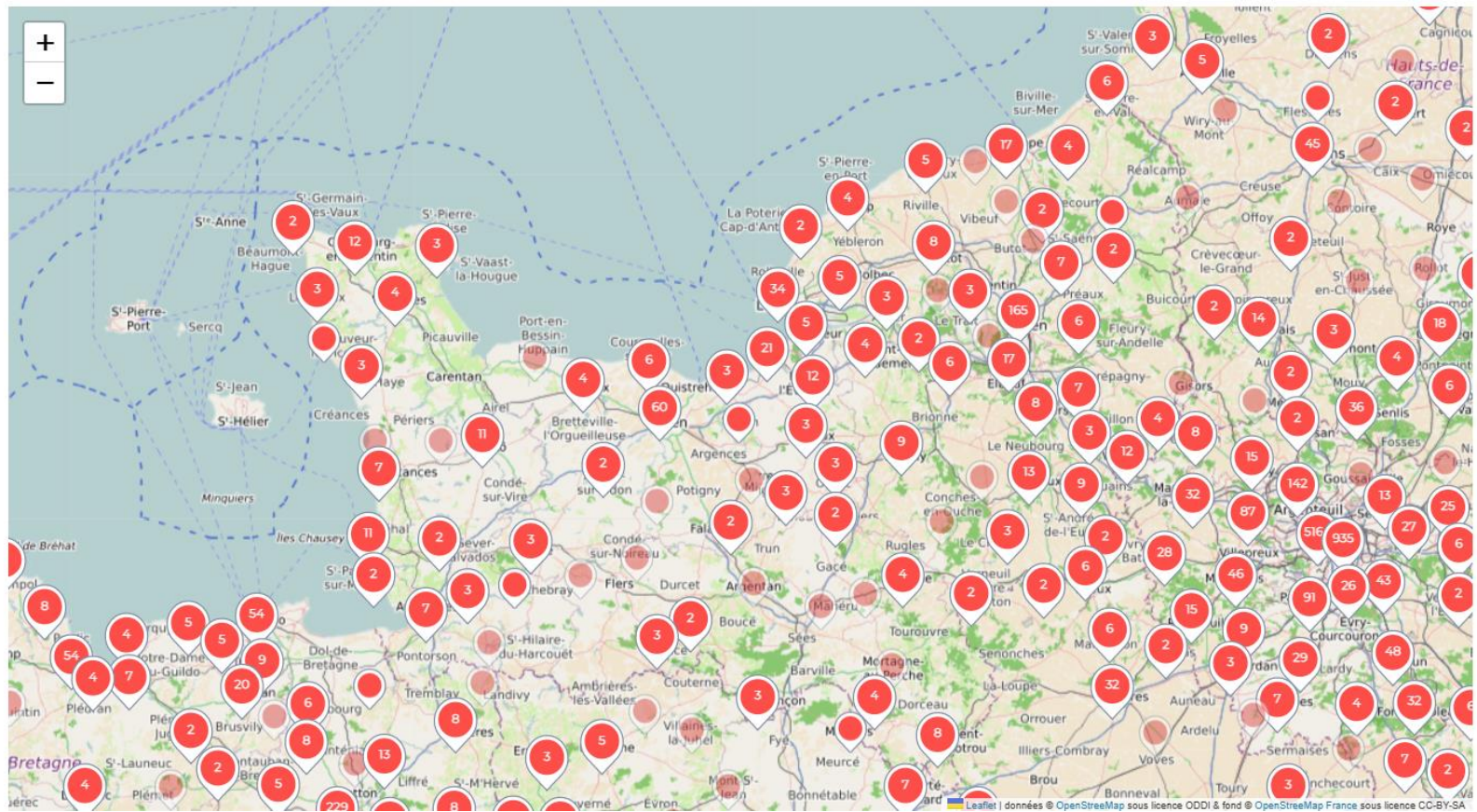
- Architectes référencés France Rénov'/ MaPrimeRénov'
- Architectes pour accompagner les collectivités locales

Type de projet

Pour les particuliers

Pour les professionnels

Pour les collectivités





**Table ronde
24 mai 2023**

**Merci de votre attention.
C'est à vous!**